

Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 29 août 2024

Objet: Préavis 13.2024 Projet de mise en séparatif – Le Brassus – Crêt-Meylan

Préavis Nº 13/2024

Au Conseil communal du CHENIT,

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

La Commission nommée par le bureau du Conseil s'est retrouvée sur le site de Crêt-Meylan le lundi 16 septembre 2024 à 18h45.

Les personnes suivantes étaient présentes en cette occasion :

•	Danick Rochat	UDI
•	David André	F3
•	Frédéric Simond	RV
•	Ermias Tewelde	RV

• Christian Heizmann UDI, rapporteur

M. Jean-Fred Capt, Municipal et M. Florian Cuendet, responsable « infrastructures », étaient également présents afin de répondre aux nombreuses questions formulées. Nous les remercions vivement pour les réponses et précisions apportées.

Monsieur Vullioud Michel, Municipal, et le bureau Mosini & Caviesel étaient excusés.

Ce préavis fait suite à une série de préavis acceptés depuis 2022 et traitant du même sujet, certains étant réalisés et d'autres encore en cours.

o Préavis 3/2022 Traversée de l'Orient, tronçon 3, reprise EC

Sfr 320'000.-

```
Préavis 8/2022 Traversée de l'Orient, tronçon 2, reprise EC
Préavis 4/2023 Séparatif Grd-rue 2-10,53-65, carrefours Crêtets & Golisse
Préavis 18/2023 Séparatif EC, les Crêtets, Golisse & Jaeger-Le Coultre
Préavis 4/2024 Séparatif Rue des Rosiers et des Collèges
Préavis 5/2024 Séparatif Grand-rue 62-78
Préavis 13/2024 Séparatif Crêt-Meylan, Le Brassus - Validation en cours
Total des investissements en lien avec des séparatifs EU & EC depuis 2022
Sfr 500'000.-
Sfr 410'000.-
Sfr 150'000.-
Sfr 336'191.-
Sfr 378'350.-
Total des investissements en lien avec des séparatifs EU & EC depuis 2022
```

L'énorme quantité d'eau qui ne nécessiterait pas de traitement et qui entre dans la STEP démontre bien l'importance de ce type de préavis. La mise en séparatif des EU et des EC permettra de diminuer les volumes traités à la STEP mais également d'éviter que certains déversoirs ne renvoient des EU dans les rivières en raison de la saturation des canalisations lors de fortes pluies.

La page d'introduction de ce préavis présente un graphique des types d'eaux arrivant à la STEP entre 2019 et 2022. La Commission aurait souhaité avoir une nouvelle représentation de ce graphique, mise à jour à la suite des travaux réalisés, afin de voir l'évolution.

Il n'est cependant pas encore possible d'établir de nouvelles statistiques car les travaux réalisés depuis fin 2022 sont de trop petites envergures ou ne sont pas encore terminés pour avoir un impact visible dans les statistiques.

La Commission souhaiterait cependant qu'un bilan et une projection à moyen / long terme soient établis. Une cartographie des quartiers mis en séparatif serait également intéressante et permettrait de définir le pourcentage des zones à traiter à l'avenir. Une projection des coûts semble cependant difficile car chaque quartier à sa propre configuration et contraintes, qui sans études appropriées, ne permettent pas une projection financière réaliste.

La Commission encourage la Municipalité à continuer de présenter régulièrement des préavis en lien avec la mise en séparatifs, pour autant que les finances communales le permettent.

La visite du quartier de Crêt-Meylan nous a permis de constater l'état de revêtement des chemins ainsi que la complexité de raccorder les nombreuses descentes de cheneaux ; il est difficile, sans démarrer les travaux, de définir le cheminement actuel de toutes ces conduites et des adaptations seront nécessaires lors des fouilles pour récupérer ces eaux de toitures dans les collecteurs des EC.

Il est également démontré que les évacuations EU ou EC sont tributaires du terrain ; un collecteur placé trop bas par rapport aux canalisations d'évacuation nécessiterait une pompe de relevage, impliquant des coûts et un entretien régulier.

Une pente minimale de 1.5% est également nécessaire pour assurer un bon écoulement.

La largeur importante des fouilles est nécessaire pour les chambres de visites, mais aussi pour permettre l'installation des nouvelles conduites côte-à-côte, et non superposées, permettant d'éviter des infiltrations des EU dans les canalisations des EC en cas de fuites.

Dans le montant projeté pour les travaux de « mise en séparatif et fouilles pour l'eau potable », estimés à sfr 230'000.-, les coûts pris en charge par ValRégiEaux ont déjà été

déduits. La participation financière de ValRégiEaux à ces fouilles se monte à sfr 43'000.-+ sfr 17'000.- de frais d'étude et honoraires.

Rappelons encore que les coûts de création de nouveaux collecteurs EC & EU sur les terrains privés sont entièrement pris en charge par la Commune.

Les coûts des canalisations et des raccordements EC & EU sur les terrains privés et jusqu'au collecteur communal concerné sont entièrement à la charge des propriétaires.

La Commune du Chenit octroie aux propriétaires une participation de 50% aux frais de raccordements des EC si ces derniers sont réalisés durant le chantier ou dans les deux prochaines années.

La Commission approuve cette participation communale et souhaiterait que ce subventionnement fasse partie intégrante de la prochaine mise à jour du règlement concerné.

Des servitudes en faveur de la Commune seront inscrites afin de permettre des interventions rapides sur les terrains privés en cas de problèmes.

La Commission remercie tous ses membres et les intervenants pour leurs disponibilités, leurs questions et les explications qui ont été fournies.

Au vu de ce qui précède et à l'unanimité, la Commission chargée d'étudier le préavis 13/2024 vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les deux conclusions telles que présentées dans le préavis.

Au nom de la Commission,

Christian Heizmann Rapporteur Le Sentier le 18 septembre 2024